



Le fait de sentir l'odeur de tabac est il toxique pour la santé ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 22 septembre 2020

Bonjour

J'habite en pavillon, et j'ai des voisins fumeurs.

Ils ont 2 terrasses une surélevée et l'autre juxtaposée à leur véranda, les 2 terrasses donnent sur notre jardin et notre terrasse et sont situées à environ 6 mètres de distance par rapport au mur de notre maison et de notre terrasse.

Quand ils fument, je sens l'odeur de tabac sur ma terrasse et si j'ai la porte fenêtre donnant sur ma terrasse ouverte, je sens l'odeur de tabac chez moi lorsqu'ils fument. De même pour la fenêtre de la chambre à l'étage, la plus proche de chez eux.

J'ai 2 questions :

Le fait de sentir l'odeur de tabac est il toxique pour la santé ?

Est ce que les substances chimiques peuvent rester sur les murs où les tissus de ma maison, même si ils sont à environ 6 mètres ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

M. N.

Réponse :

Le site [Quebec sans tabac](#) décrit très bien les trois types de fumées de tabac et les risques que chacun comporte.

L'air chargé d'odeur de tabac est le courant secondaire, celui que l'on respire dans une pièce qui, hors la présence de fumeur, sent la fumée est le courant tertiaire ; il concerne particulièrement les enfants et les animaux de compagnie.

A notre connaissance, les effets de la fumée tertiaire n'ont, à ce jour, été étudiés que dans le cadre du lieu dans lequel on fume.

Votre situation ne trouve pas de solution dans la loi Evin, mais peut être analysée sous l'angle des nuisances olfactives de voisinage. Le site [service-public.fr](#) peut servir de fil conducteur pour les victimes de ces nuisances. Il

renvoie notamment au conciliateur de justice que les victimes ont le plus grand intérêt à contacter, ne serait-ce que pour faire évoluer la prise en compte de ce trouble anormal de voisinage qui jusqu'à très récemment n'existait pas dans le site service-public.fr.